

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**ARRETE TEMPORAIRE DE VOIRIE
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Le Maire d'ALBA LA ROMAINE,

VU le Code des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 2 mars 1982 modifié relative aux droits et libertés des Communes,

VU la demande présentée le 27 août 2025 par Monsieur MOUILLOT Julien 39 Rue de la Bourgade 07400 ALBA LA ROMAINE qui sollicite l'occupation du domaine public communal pour la mise en place d'une grue au Chemin de l'Escoutay au droit de la parcelle D 964, à gauche du portail de la Trappe à ALBA LA ROMAINE du 05 septembre au 05 décembre 2025.

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur MOUILLOT Julien est autorisé à occuper le domaine public communal pour la mise en place d'une grue Chemin de l'Escoutay au droit de la parcelle D 964, à gauche du portail de la Trappe à ALBA LA ROMAINE.

ARTICLE 2 : L'autorisation est accordée pour la période du 16 avril au 30 juin 2026.

ARTICLE 3 : L'entreprise devra payer à la Mairie une redevance de **cinquante euros** correspondant à l'occupation du domaine public (pour trois mois maximum) pour la mise en place d'un échafaudage.

ARTICLE 4 : Les dépôts et installations de chantier ne devront pas nuire à l'écoulement des eaux pluviales. La fabrication des mortiers et bétons est interdite sur la chaussée, les trottoirs, parkings et dépendances du domaine public. Dès l'achèvement des travaux, le domaine public sera remis en état.

ARTICLE 5 : La personne chargée des travaux sera responsable des accidents pouvant survenir de ses installations ou de l'insuffisance de la protection.

Toutes les mesures nécessaires devront être prises pour assurer la circulation et la sécurité. Une

**signalisation appropriée devra être mise en place en tant que de besoin par le demandeur.
Attention à la mise en sécurité des lieux.**

ARTICLE 7 : La présente autorisation ne vaut que pour ce qui concerne l'occupation du domaine public. Il ne dispense pas des formalités d'urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté sera adressé :

- à Monsieur MOUILLOT Julien

Fait à Alba la Romaine le 20 avril 2026.

Le Maire.

Philippe BOUNIARD-LA-ROMAINE

